

Une barbouze arrêtée

C. B.

5 août 2003

Un Français incarcéré en Afrique du Sud. Il recrutait des mercenaires pour la Côte d'Ivoire.

Richard Rouget, mercenaire français ayant acquis la nationalité sud-africaine, vient d'être condamné à cinq ans de prison pour avoir recruté des mercenaires durant les récents troubles en Côte d'Ivoire. Rouget a plaidé coupable, confirmant qu'il avait bien engagé douze soldats sud-africains pour assurer l'entraînement de l'armée ivoirienne. Néanmoins, « *il y a une possibilité qu'il ait en fait recruté pour les deux camps* », estime Siphon Ngwema, porte-parole des Scorpions, l'unité d'élite de la police sud-africaine.

Rouget est la première personne inculpée en vertu de la loi sur l'assistance militaire à l'étranger, votée en 1998, et qui réprime l'implication des mercenaires dans les conflits à l'étranger. Cette loi a constitué un pas important dans ce pays que la reconversion des cadres du régime d'apartheid a transformé en paradis pour « *compagnies de sécurités* ».

Le parcours de François Richard Rouget, depuis ses débuts au GUD dans les années soixante-dix, est emblématique. Après un tour par la Légion étrangère, il devient en 1985 membre de l'équipe de Bob Denard aux Comores. Là, il noue des liens avec l'Afrique du Sud de l'apartheid, qui paye le réseau Denard pour espionner l'ANC. À partir de 1987, Rouget s'installe en Afrique du Sud, comme représentant de deux compagnies françaises liées au milieu des mercenaires. Selon la commission Vérité et Réconciliation, Rouget aurait également été « *le leader d'un groupe collectant des informations sur les membres de l'ANC en Europe* ». Son nom est apparu dans l'enquête sur l'assassinat en 1988 de Dulcie September, représentante en France de l'ANC, et dans l'instruction sur la tentative d'assassinat, la même année, de Goedfrey Motsepe, qui représentait lui l'ANC à Bruxelles. Faute de preuves, la culpabilité directe de Rouget n'a pu être établie dans aucun de ces dossiers.

C. B.